

DEMANDE DE REINTEGRATION DE SECTEUR

Retourner le dossier complet au plus tard le 19 mars 2021

- **Par courriel** à l'adresse dess@ville-gennevilliers.fr en indiquant dans l'objet demande de réintégration de secteur
- **En cas d'impossibilité :**
 - dossier à déposer dans **la boîte aux lettres de la Mairie de Gennevilliers** – située sur le parvis à l'entrée de la Mairie - Indiquer sur l'enveloppe : Demande de réintégration de secteur
 - par voie postale : Mairie de Gennevilliers – Service scolarité et stratégie éducative – 177 avenue Gabriel-Péri 92 230 Gennevilliers

Je soussigné (e), (Nom, Prénom) :

Parent de(s) l'enfant (s) :

1- Nom, Prénoms :
né (e) le :
scolarisé(e) actuellement à l'école
en classe de

2- Nom, Prénoms :
né (e) le :
scolarisé(e) actuellement à l'école
en classe de

3- Nom, Prénoms :
né (e) le :
scolarisé(e) actuellement à l'école
en classe.....

Adresse :

☎ :

@ :

Je souhaite que mon/mes enfant(s) réintègre(nt) son/leur secteur scolaire,

Ecole à compter du 2 septembre 2021.

Fait à Gennevilliers, le

Signature des parents :

Protection des données personnelles

En tant que responsable de traitement, la Ville de Gennevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant et concernant les enfants dont vous êtes les responsables légaux aux fins de gestion des inscriptions scolaires ainsi qu'aux fins de gestion de la communication municipale. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits par la Ville de Gennevilliers, vous êtes invités à consulter le guide relatif à la protection de vos données personnelles disponible sur l'Esp@ce Famille à cette l'adresse suivante : <https://www.espace-citoyens.net/VILLE-GENNEVILLIERS/espace-citoyens/>